

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-62**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.3. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité social d'administration du 3 juillet 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver, pour l'année universitaire 2026-2027, la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice d'une prime ou indemnité et les montants des primes et indemnités concernant les personnels enseignants-chercheurs (RIPEC), hospitalo-universitaires et enseignants du second degré.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice d'une prime ou indemnité et des montants des primes et indemnités pour l'année universitaire 2026-2027, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- tableau de la liste des fonctions et des montants pour les primes et indemnités au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:37:44 +02:00

